

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 14 avril 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025024

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mr Lafont Eric)

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie Bonot

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 030-213001092-20250414-DE2025024-DE

Date de la convocation : 31/03/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

Objet de la délibération : PARCELLE A568 – DIVISION EN 2 PARCELLES et ACHAT PAR LA MAIRIE DU LOT D DE 186 M2 Chemin des Huiènes à Euzet

Le Conseil Municipal d'Euzet-les-Bains,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la REAAL a découvert une conduite publique d'assainissement posée il y a plusieurs années sur un terrain privé. Le propriétaire de la parcelle souhaite vendre celle-ci. La Commune, La REAAL ainsi que le propriétaire tentent donc de trouver une solution amiable.

Monsieur le Maire propose donc :

- L'acquisition du lot D issu de la division de la parcelle A 568 pour environ 186 m² au prix de 1000€,
- L'intervention d'un géomètre pour un montant de 1000€ HT,
- Le défrichement permettant la création de cette piste et la pose, assurée et financée par Alès-Agglomération, d'une nouvelle conduite de collecte des eaux usées.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité :

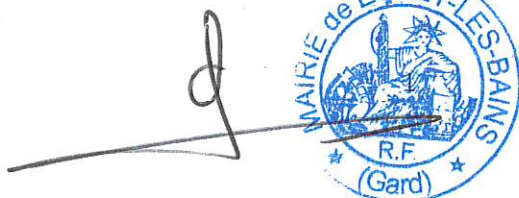
- ACCEPTE les 3 points évoqués ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette opération.

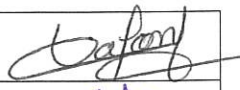
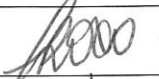
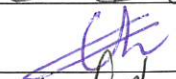
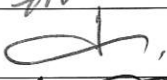
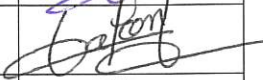
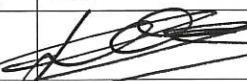
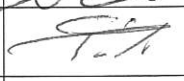
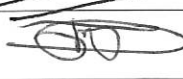
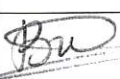
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

2025024



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr